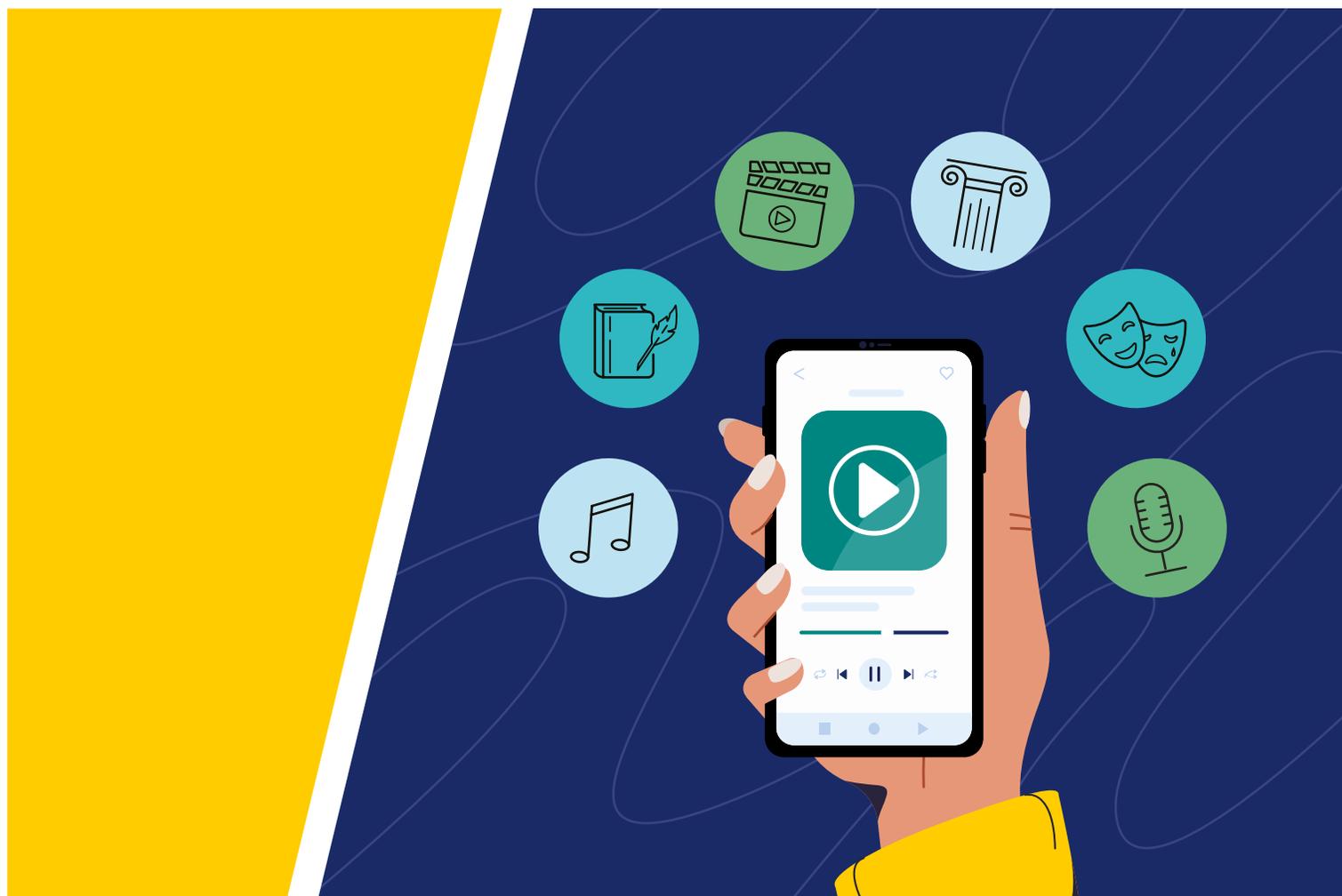


STRATÉGIE FRANCE-QUÉBEC 2025-2030

pour la diversité des contenus culturels dans l'environnement numérique



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Québec 

La présente publication a été réalisée par
le ministère de la Culture et des Communications du Québec
et le ministère de la Culture de France.

Une version accessible du présent document est en ligne sur les sites
Web des deux ministères : Quebec.ca et www.culture.gouv.fr.

© Ministère de la Culture et des Communications du Québec, 2025

© Ministère de la Culture de France, 2025

Dépôt légal : février 2025

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN XXX-X-XXX-XXXXX-X (pdf)



Mot du ministre de la Culture et des Communications du Québec Monsieur Mathieu Lacombe

La France et le Québec partagent une langue et avec elle, une vision du monde dont la culture est le cœur. C'est pourquoi nos deux nations expriment le même constat : les États ont le devoir d'agir pour promouvoir et protéger leur culture. À l'ère de la révolution numérique et de l'essor de l'intelligence artificielle, des actions fortes en faveur de nos cultures s'imposent : c'est ce que le Québec et la France proposent. Par cette stratégie commune, nous permettrons aux contenus culturels de langue française de trouver leur chemin vers le public. Comme ministre de la Culture et des Communications du Québec, je crois qu'intervenir sur la découvrabilité des contenus culturels francophones constitue un geste stratégique majeur pour préserver notre souveraineté culturelle et la diversité des expressions culturelles dans l'espace numérique.

Avec cette nouvelle stratégie, nous souhaitons favoriser le développement des connaissances et des compétences de nos milieux culturels, en travaillant à la mise en place d'initiatives novatrices pour augmenter la visibilité de nos artistes et artisans, de leur créativité et de leur expertise. Nous visons aussi à sensibiliser les partenaires internationaux à l'importance d'assurer une plus grande diversité linguistique des contenus culturels et à les mobiliser pour mieux faire face aux défis du numérique.

Je tiens aussi à saluer le travail et l'engagement des équipes qui ont développé cette nouvelle stratégie France-Québec. Je suis convaincu qu'elle sera fructueuse et confirmera que nous avons tout à gagner à unir nos efforts pour permettre aux cultures francophones d'occuper la place qui leur revient dans l'environnement numérique et assurer, par le fait même, leur pérennité.

MATHIEU LACOMBE

Ministre de la Culture et des Communications
et ministre responsable de la Jeunesse



Mot de la ministre de la Culture de France Madame Rachida Dati

Dans un monde où le développement de l'intelligence artificielle a des effets majeurs sur la création, la diffusion et l'accessibilité des contenus culturels, défendre la diversité linguistique et culturelle n'est plus seulement une ambition, mais un impératif.

Les grandes plateformes numériques, régies par des logiques algorithmiques opaques et largement favorables aux contenus anglophones, participent à une uniformisation culturelle préoccupante. L'essor de l'IA générative, qui impose de plus en plus de contenus synthétiques, pose de nouveaux défis majeurs pour la visibilité et la reconnaissance des œuvres culturelles originales et de leurs créateurs.

Face à ces défis, la France et le Québec réaffirment avec détermination leur volonté de préserver et de promouvoir une création francophone dynamique et diversifiée, vivante et accessible, essentielle à la richesse de l'environnement numérique que nous souhaitons proposer à nos concitoyens et à tous nos partenaires de la francophonie.

La *Stratégie commune 2025-2030 pour la diversité des contenus culturels dans l'environnement numérique* s'inscrit dans la continuité de la première stratégie pour la découvrabilité en ligne des contenus culturels francophones que nous avons lancée en 2020. Cette dernière avait permis de poser des jalons importants : grâce à un soutien direct aux créateurs et entrepreneurs culturels de la France et du Québec, ainsi qu'à des actions de plaidoyer, nous sommes parvenus à des avancées concrètes.

Je me réjouis de lancer cette stratégie à l'occasion du *Sommet pour l'action sur l'intelligence artificielle* de Paris, pour lequel j'ai eu à cœur d'introduire les enjeux culturels dans la gouvernance mondiale de l'IA afin qu'ils y soient mieux pris en compte. Le Québec partage avec la France cette conviction. Il en va de notre capacité à défendre nos modèles culturels.

La coopération franco-québécoise, au sein de la Francophonie et bien au-delà, constitue donc un levier stratégique pour relever ces défis, en fédérant d'autres membres et organisations internationales. Ensemble, nous ferons en sorte que la diversité culturelle soit un pilier du monde numérique à venir.

RACHIDA DATI

Ministre de la Culture

Table des matières

Introduction.....	1
--------------------------	----------

I. MUTUALISATION ET DÉVELOPPEMENT DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES..... 3

I.1	Veille exercée par les acteurs publics sur les développements algorithmiques et les régulations des plateformes	3
I.2	Développement des connaissances et des compétences numériques des acteurs culturels	4
I.3	Sensibilisation du grand public et de la jeunesse aux enjeux de la consommation culturelle	5

II. DÉVELOPPEMENT D'INITIATIVES EN FAVEUR DE LA DÉCOUVRABILITÉ DES CONTENUS CULTURELS FRANCOPHONES..... 6

II.1	Identification des freins limitant la disponibilité en ligne des contenus culturels francophones	6
II.2	Collaboration pour une standardisation des données francophones	7
II.3	Valorisation de la création humaine dans le cadre de l'utilisation de l'intelligence artificielle	8
II.4	Mutualisation et valorisation de projets liés à l'intelligence artificielle favorisant la découvrabilité	9
II.5	Soutien aux initiatives des entreprises et organismes culturels	10

III. MOBILISATION ÉLARGIE D'ACTEURS ET DE PARTENAIRES NATIONAUX ET INTERNATIONAUX..... 11

III.1	Multiplication des occasions de rencontres et d'échanges dans les événements professionnels	11
III.2	Mobilisation des opérateurs ainsi que des organisations internationales et leurs membres	12

Lexique.....	15
---------------------	-----------

Introduction

Aujourd'hui, l'environnement numérique mondial est plus concurrentiel que jamais en ce qui a trait aux contenus à la fois culturels et d'information. La population a accès à une offre foisonnante de contenus en ligne, et ce, dans des formats de plus en plus diversifiés. Cette surabondance des contenus culturels et informationnels ne semble toutefois pas favoriser leur diversité linguistique, leur découvrabilité, ni, de manière générale, la diversité des expressions culturelles.

Les grandes plateformes numériques et les moteurs de recherche sont devenus les principaux points d'accès à la culture et à l'information, particulièrement pour le jeune public. À cela s'ajoute le fait que la consommation des contenus culturels et médiatiques en ligne est fortement conditionnée par des agencements algorithmiques, des systèmes de recommandations et des programmes d'intelligence artificielle (IA) peu transparents, souvent détenus et contrôlés par les acteurs numériques importants qui octroient une place prédominante aux contenus culturels anglophones.

La découvrabilité des contenus francophones n'est pas seulement une question technologique, mais bien un véritable enjeu politique visant à garantir la diversité des expressions culturelles. La France et le gouvernement du Québec se sont attachés à réaliser cette ambition. Depuis la mission franco-québécoise lancée en avril 2019, les ministres de la Culture du Québec et de la France ont décidé d'en traiter les aspects culturels avec l'objectif d'établir un diagnostic des différents enjeux de la découvrabilité.

En 2020, à la suite de consultations auprès des acteurs culturels de part et d'autre de l'Atlantique, le Québec et la France ont lancé une première stratégie commune sur la découvrabilité des contenus culturels francophones. Cette stratégie se déclinait en 12 objectifs assortis d'actions pour relever les défis liés à l'avenir des contenus culturels de langue française, une des langues minoritaires sur le Web. Élaborée en vue de la relance de l'économie culturelle au lendemain de la pandémie de COVID-19, elle se destinait à être ajustée au fil du temps, compte tenu de la transformation rapide des pratiques numériques.

Pour permettre aux acteurs culturels de s'adapter à ces changements, la France et le Québec ont mis en œuvre un ensemble d'actions dans des champs variés. Des échanges professionnels ont été organisés à l'occasion de rendez-vous annuels, comme les Rendez-vous France-Québec au Québec et le Forum Entreprendre dans la culture en France. Une formation en ligne (CLOM en français ou *massive open online course*, MOOC) destinée à des entrepreneuses et entrepreneurs culturels a été développée de façon conjointe pour présenter des techniques et des outils simples visant à améliorer la visibilité, le référencement et plus largement, la découvrabilité des contenus ainsi que des professionnelles et professionnels de la culture. Des appels de projets communs ou distincts ont été lancés par la France et le Québec pour accompagner des entreprises dans le développement de dispositifs et de recherches dans le domaine de la découvrabilité. Il s'agit d'initiatives concrètes ayant rencontré de véritables succès. Par exemple, les 2 premiers appels de projets lancés en 2022 ont permis de soutenir 21 projets, avec un financement

total de 750 k\$ CA et de 1,85 M€. Depuis son lancement en 2023, le cours en ligne ouvert massivement (CLOM ou MOOC) a également touché plus de 8500 personnes de 105 pays.

Cinq années après le lancement de cette première stratégie, la découvrabilité des contenus culturels, tout comme la transformation numérique des acteurs culturels en France et au Québec, fait face à de nouveaux défis. À la domination des grandes plateformes sur l'accès aux contenus s'ajoutent les récents développements de l'IA générative. Les contenus anglophones, omniprésents, alimentent largement l'entraînement des modèles d'IA générative. Les outils d'IA engendrent une prolifération de contenus partiellement ou entièrement synthétiques. Ceux-ci suscitent non seulement des questions légales en matière d'utilisation des contenus protégés, de statut des œuvres et de droit d'auteur, mais aussi des doutes chez les publics et des conséquences en matière de qualité de l'information. Par ailleurs, l'essor de l'IA et de ses contenus culturels. Cette mise en valeur requiert également l'adoption de normes et de standards pour faciliter l'identification et la recherche de ces contenus.

Les 2 ministères lancent donc leur nouvelle Stratégie France-Québec 2025-2030 pour la diversité des contenus culturels dans l'environnement numérique, à la lumière du bilan de la première stratégie et de leurs constats communs. Dans la continuité de la première, cette deuxième stratégie commune se concentre sur 3 grands thèmes : 1) la mutualisation et le développement des connaissances et compétences; 2) le développement d'initiatives en faveur de la découvrabilité des contenus culturels; 3) la mobilisation élargie d'acteurs et de partenaires nationaux et internationaux. Les mesures proposées pour chaque thème constituent un point de départ et sont appelées à évoluer dans le temps.

L'union des forces entre la France et le Québec et, plus largement, au sein de la francophonie, s'avère importante pour faire face aux grands défis numériques mondiaux. Dans cette perspective, l'avenir des contenus culturels francophones va de pair avec celui de la diversité des contenus culturels en ligne, ainsi qu'avec la prise en compte de l'importance des enjeux de l'IA et de la sobriété numérique. À cet égard, les travaux menés par le Québec et la France s'inscriront dans une logique de valorisation des convergences et des complémentarités entre les approches portées par des organisations internationales comme l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). Il s'agit de partir des stratégies existantes pour construire un plaidoyer commun et renforcer l'opérationnalité des actions, tout en mobilisant ces instances autour des enjeux culturels collectifs et du dialogue nécessaire entre les secteurs de la culture et les secteurs des technologies numériques.

Cette stratégie en faveur de la diversité des contenus culturels dans l'environnement numérique, dont la découvrabilité des contenus culturels francophones constitue un point d'ancrage, doit désormais être pérennisée et menée par une volonté politique forte en matière de protection et de promotion de la diversité des contenus culturels sur le plan mondial, au-delà du partenariat France-Québec.

I. MUTUALISATION ET DÉVELOPPEMENT DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES

I.1 Veille exercée par les acteurs publics sur les développements algorithmiques et les régulations des plateformes

Constats

Comme cela a été indiqué en introduction, le numérique n'a pas cessé d'évoluer dans les dernières années. Ces changements ont évidemment entraîné des répercussions importantes sur la découvrabilité des contenus culturels francophones, mais de manière plus particulière, ils ont aussi transformé la manière même d'aborder et d'appréhender la découvrabilité.

Ces changements, largement influencés par le développement et les enjeux de l'intelligence artificielle (IA) générative ainsi que les exigences de sobriété numérique, incitent la France et le Québec à actualiser leur partenariat pour qu'ils mettent au point une stratégie adaptée à ce nouveau contexte numérique.

Mesures proposées

- Assurer une veille sur la base d'échanges réguliers entre le ministère de la Culture de France et le ministère de la Culture et des Communications du Québec concernant notamment les politiques de régulation et d'accès à l'information ainsi que les avancées technologiques dans le secteur numérique.
 - Thèmes envisagés :
 - ◆ encadrement légal de l'IA;
 - ◆ encadrement légal de la découvrabilité ou de la présence en ligne;
 - ◆ encadrement légal de la sobriété numérique.
- Favoriser, la diffusion des informations de la veille sur les sites Web respectifs des deux ministères au profit des acteurs du milieu.

I.2

Développement des connaissances et des compétences numériques des acteurs culturels

Constats

Bien que le numérique soit déjà bien implanté dans les mœurs des consommatrices et consommateurs du Québec et de la France, il serait faux de supposer que l'ensemble du milieu culturel maîtrise adéquatement tous les outils à sa disposition afin d'en tirer profit. Les acteurs du milieu, déjà largement surchargés par les enjeux du secteur de la culture, se retrouvent bien souvent démunis face aux changements rapides et majeurs qu'imposent le numérique et les grands acteurs de l'industrie.

Pour répondre à ces défis, la France et le Québec, dans le cadre de la première stratégie commune, avaient mis en place un cours en ligne ouvert massivement (CLOM en français ou *massive open online*, MOOC) accessible gratuitement en ligne. Fort de son succès, ce cours en ligne a permis d'aider des milliers de personnes dans toute la francophonie. Cet intérêt pour la formation illustre non seulement le goût du milieu pour ce type de contenu et sa volonté de se mettre à jour, mais également le besoin croissant et majeur, dans l'ensemble de la francophonie, de mieux comprendre l'environnement numérique pour l'exploiter de manière optimale.

Mesure proposée

- Mettre à la disposition des acteurs culturels, selon leurs besoins, une version du MOOC mise à jour, comprenant :
 - une actualisation des connaissances numériques et la prise en compte des enjeux de l'IA et de la sobriété numérique;
 - de nouveaux contenus sous licences ouvertes et de formats variés, pour favoriser la circulation des connaissances au sein de la francophonie.

I.3

Sensibilisation du grand public et de la jeunesse aux enjeux de la consommation culturelle

Constats

Les algorithmes de recommandation et de recherche jouent un rôle central dans la manière dont nous découvrons et consommons la culture à l'ère numérique. Que ce soit à travers les plateformes de diffusion en continu (*streaming*), les réseaux sociaux ou les moteurs de recherche, ces systèmes influencent profondément nos choix et nos habitudes en sélectionnant pour nous des contenus supposément pertinents. Cependant, leur fonctionnement reste souvent opaque pour le grand public, ce qui peut conduire à des biais, des bulles de filtre et une consommation passive de l'information et de la culture.

Il devient donc essentiel d'éduquer les utilisatrices et utilisateurs à ces technologies : leur faire comprendre comment elles fonctionnent, quels critères elles utilisent pour orienter leur choix et quelles limites elles comportent. Une telle démarche permet non seulement de démystifier ces outils, mais aussi d'encourager une consommation culturelle plus critique, plus diversifiée et plus consciente, contribuant ainsi à une société mieux informée et plus équilibrée dans son rapport à la culture.

Dans cette perspective, une réflexion conjointe sera menée pour élaborer des documents pédagogiques adaptés.

Mesure proposée

- Concevoir et favoriser la diffusion de guides pratiques à l'intention du grand public et des jeunes pour les sensibiliser aux processus qui influencent les comportements de consommation en ligne.

II. DÉVELOPPEMENT D'INITIATIVES EN FAVEUR DE LA DÉCOUVRABILITÉ DES CONTENUS CULTURELS FRANCOPHONES

II.1

Identification des freins limitant la disponibilité en ligne des contenus culturels francophones

Constats

La première condition pour qu'un contenu soit découvrable est d'abord qu'il soit accessible en ligne. Or, assurer la mise en ligne et la pérennité d'un contenu peut, selon les spécificités des secteurs et les contraintes liées à la gestion des droits, représenter un défi de taille.

De ce fait, et pour mieux connaître l'état de la découvrabilité des contenus culturels québécois et français, il importe de comprendre les freins et les problèmes qui limitent la mise en ligne ou la pérennité de ces contenus.

Mesure proposée

- Analyser conjointement la situation des contenus qui souffrent d'une absence en ligne afin de mieux comprendre la réalité des secteurs culturels et les freins auxquels ils sont confrontés.

II.2

Collaboration pour une standardisation des données francophones

Constats

La découvrabilité des contenus dépend de plusieurs facteurs, dont l'un est la qualité des données descriptives. Ces données permettent d'identifier adéquatement des contenus, selon des caractéristiques définies, pour permettre à une utilisatrice ou un utilisateur de les trouver facilement.

Actuellement, la plupart des contenus sont associés à des données partielles ou de faible qualité ne permettant pas une identification adéquate en ligne. Par exemple, la majorité des contenus n'ont pas de données sur la langue majoritaire, ce qui freine le développement d'une réelle diversité linguistique sur les plateformes numériques.

Pour valoriser les contenus francophones, il faudra d'abord se doter d'une définition commune et d'une identification numérique appropriée, qui permettront de les rechercher efficacement sur une plateforme ou le Web et d'en favoriser la référence.

Mesure proposée

- Définir et adopter, en collaboration avec les acteurs de la francophonie, des standards de description des contenus culturels basés sur les besoins des secteurs pour faciliter les échanges et la mutualisation des données.

II.3

Valorisation de la création humaine dans le cadre de l'utilisation de l'intelligence artificielle

Constats

L'émergence de l'IA générative, dans les dernières années, tend à bouleverser nos manières de créer, de concevoir et de consommer les contenus culturels. Nous assistons à une multiplication des signalements des professionnelles et professionnels ainsi que des organes régulateurs concernant la propagation de contenus synthétiques, dans différents secteurs comme la musique, le livre ou encore les médias.

Le développement industrialisé de contenus ou de médias accroît la concurrence en ce qui concerne les acteurs historiques, qui rivalisent avec d'importants volumes de contenus, très éloignés de leurs standards de qualité. Cette évolution accentue le besoin de distinguer les contenus originaux des contenus synthétiques ou des contenus hybrides, à toutes les étapes de leur cycle de vie et sur toutes les plateformes. Certains acteurs et secteurs réfléchissent également au développement de labels valorisant la création humaine. Pour autant, ces initiatives ne doivent pas empêcher l'utilisation de l'IA dans le processus de création. Certains contenus générés, en tout ou en partie par l'IA, pourraient avoir été créés dans le cadre d'une démarche artistique.

La valorisation de la création humaine permettra d'améliorer la diversité des contenus culturels en ligne.

Mesure proposée

- Recenser et communiquer des initiatives et des solutions techniques permettant : a) la détection des contenus 100 % synthétiques, b) la labellisation des contenus de création, et c) la transmission des bonnes pratiques.
- Amorcer des travaux exploratoires sur le statut des œuvres et des artistes dans le contexte de la démocratisation de l'IA par le biais de collaborations avec des chercheuses et des chercheurs internationaux.

II.4

Mutualisation et valorisation de projets liés à l'intelligence artificielle favorisant la découvrabilité

Constats

Le rôle grandissant de l'IA générative en ce qui a trait aux pratiques et aux répercussions dans l'ensemble des secteurs culturels occasionne des changements importants, notamment pour la découvrabilité. Par exemple, de grands moteurs de recherche utilisent l'IA dans leurs méthodes de recommandation et proposent la génération automatique de réponses pour remplacer la liste de résultats classique.

Dans ce nouveau contexte, l'outil d'IA doit être adéquatement entraîné avec des données de qualité pour offrir un résultat représentatif de la variété culturelle du Web. Pour ce faire, dans la situation où la masse de contenus en ligne favorise grandement les contenus anglophones, il sera primordial d'encourager, au sein de la francophonie, les collaborations autour de projets favorisant le recours à des données francophones diverses et de qualité. Par ailleurs, la transmission de bonnes pratiques à adopter pour diminuer les impacts environnementaux des projets utilisant un algorithme d'IA est à prévoir.

Mesure proposée

- Repérer, mutualiser et valoriser les projets innovants utilisant l'IA en faveur de la découvrabilité, dans le cadre des appels de projets et les financements publics existants.

II.5

Soutien aux initiatives des entreprises et organismes culturels

Constats

Les coûts et le marché concurrentiel limitent l'accès des acteurs culturels aux ressources et expertises numériques, notamment en IA, pour développer et intégrer des solutions techniques.

Dès lors, les acteurs culturels doivent pouvoir trouver facilement les communautés et les solutions ouvertes (*open source* ou communs numériques) qu'ils peuvent mobiliser dans leur stratégie de découvrabilité. Ceci requiert l'identification et le référencement de solutions technologiques matures, proposées par les communautés de codes sources libres (communs numériques ou *open source*), les principaux organismes de recherche publics ou des entreprises.

Mesure proposée

- Mettre en place des dispositifs d'accompagnement sur mesure des organismes et entreprises culturelles par :
 - la transmission d'informations sur les communautés et les solutions ouvertes existantes;
 - le soutien des projets qui offrent des solutions concrètes aux enjeux de la découvrabilité des contenus culturels francophones.

III. MOBILISATION ÉLARGIE D'ACTEURS ET DE PARTENAIRES NATIONAUX ET INTERNATIONAUX

III.1

Multiplication des occasions de rencontres et d'échanges dans les événements professionnels

Constats

L'amélioration de la découvrabilité en ligne des contenus culturels ne relève pas uniquement des politiques publiques. L'action repose également sur la capacité des acteurs culturels et des organisations professionnelles, d'un ou plusieurs secteurs, à se fédérer autour de projets et/ou de normes communes.

Encourager les rencontres et les échanges entre acteurs culturels de différents secteurs et régions contribue au développement de partenariats ou de projets transversaux. Ces rendez-vous prescripteurs jouent un rôle clé en permettant à des initiatives parfois de taille plus modeste d'acquérir une visibilité sur des marchés internationaux, en multipliant ainsi les occasions professionnelles et en renforçant la viabilité économique de leurs structures, au-delà du seul soutien public.

Mesure proposée

- Mettre en place de façon pérenne des délégations et intégrer les questions de la découvrabilité dans des rendez-vous annuels pour favoriser les échanges entre les acteurs culturels.

III.2

Mobilisation des opérateurs ainsi que des organisations internationales et leurs membres

Constats

Les capacités financières et légales des géants du numérique, qui organisent l'accès aux contenus culturels, rivalisent avec celles des États qui, seuls, n'ont pas toujours les moyens de mettre en œuvre des actions favorisant la découvrabilité de ces contenus.

La collaboration ainsi que la mutualisation des initiatives et des outils sont ainsi des facteurs déterminants pour faire valoir l'importance d'un Web diversifié et représentant toutes les cultures.

À cet égard, la France et le Québec sont particulièrement attachés à leur partenariat avec TV5 qui joue un rôle majeur pour la mise en valeur de contenus audiovisuels diversifiés. À l'occasion de la mise en œuvre de cette deuxième stratégie, la France et le Québec pourront étudier comment de nouveaux projets pourraient émerger de ce partenariat.

Plus globalement, la mobilisation des organisations internationales est un enjeu clé pour protéger et promouvoir la diversité des expressions culturelles dans l'environnement numérique.

Depuis 2019, le Québec et la France assument un engagement conjoint pour répondre aux défis posés par le numérique, à travers des initiatives concrètes et une stratégie commune. Pour accroître la portée de cet engagement, le Québec et la France proposent de fédérer d'autres États Parties affinitaires au sein d'enceintes internationales où les deux parties sont actives dans les domaines culturels, au premier chef, l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). Cette mobilisation d'organisations internationales, à partir de leurs propres stratégies en la matière, permettra de renforcer des coalitions solides et élargies, pour assurer une plus grande portée aux actions, mais aussi pour contribuer à un dialogue constructif avec les grandes plateformes et les acteurs des technologies numériques.

Mesures proposées en lien avec l'OIF

- Faire valoir les travaux France-Québec sur la découvrabilité des contenus culturels, notamment la nouvelle Stratégie, dans le cadre de la 5^e Conférence des ministres de la Culture de la Francophonie selon les objectifs et les livrables attendus. Elle se tiendra à Québec en mai 2025.
- Plaider, lors de la conférence des ministres de la Culture, pour l'adoption d'une déclaration et d'un plan d'action des États membres de l'OIF concernant les enjeux de la découvrabilité des contenus culturels dans l'environnement numérique. Cette initiative devra s'articuler avec les actions déjà existantes de l'OIF sur ces enjeux, tout en favorisant un dialogue constructif avec les grandes plateformes et le secteur des technologies numériques.
- Mobiliser les acteurs de la Francophonie pour l'élaboration, sous l'égide de l'OIF, d'un guide sur la découvrabilité des contenus culturels qui pourrait s'inspirer des meilleures pratiques en la matière. Ces travaux pourraient être présentés au prochain Sommet de la Francophonie en 2026.
- Dans le cadre de l'OIF, favoriser les échanges sur les enjeux du numérique, en associant notamment les responsables politiques et les décideurs publics, pour les sensibiliser aux enjeux politiques de la découvrabilité des contenus culturels dans l'environnement numérique.
- Proposer à l'OIF qu'elle fédère ses 88 États et gouvernements membres de plein droit, membres associés et observateurs autour d'un plaidoyer actif et continu sur la découvrabilité des contenus culturels, avec l'objectif que ce plaidoyer de haut niveau facilite un dialogue constructif et régulier avec les grandes plateformes et l'ensemble du secteur des technologies numériques, en faveur de la diversité des contenus culturels dans l'environnement numérique.

Mesures proposées en lien avec l'UNESCO

- Faire valoir les travaux France-Québec sur la découvrabilité des contenus culturels, notamment la nouvelle Stratégie, dans le cadre des travaux de la Convention de 2005 ou lors d'un événement célébrant les 20 ans de la Convention.
- Sous réserve des conclusions du Comité intergouvernemental, encourager les États Parties à approuver les décisions qui seraient alignées avec les positions franco-québécoises (entre février et juin 2025). Cela pourrait se faire notamment par l'entremise d'une déclaration du Groupe des Ambassadeurs francophones auprès de l'UNESCO (GAFU) qui serait prononcée lors de la Conférence des Parties (CoP).
- Contribuer activement au plaidoyer mondial porté par l'UNESCO sur les enjeux de découvrabilité et de diversité des contenus culturels dans l'environnement numérique, notamment dans le cadre de MONDIACULT 2025, ainsi que dans les travaux subséquents de la Convention de 2005 et de l'UNESCO.
- Accompagner l'UNESCO dans ses initiatives pour faciliter le dialogue avec les grandes plateformes et les acteurs des technologies numériques.

Lexique

CONCEPT	DÉFINITION
Contenu synthétique	Contenu culturel engendré à l'aide de processus artificiels, notamment grâce à des outils d'intelligence artificielle générative. Il peut s'agir de textes, d'images, de vidéos et de musique générés par des algorithmes, avec une intervention humaine limitée.
Découvrabilité	Disponibilité et capacité d'un contenu à être repéré en ligne parmi un vaste ensemble d'autres contenus, notamment par une personne qui n'en faisait pas précisément la recherche.
Intelligence artificielle générative	Type d'intelligence artificielle qui engendre de nouveaux contenus en modélisant les caractéristiques des données tirées des grands jeux de données alimentant le modèle.
Sobriété numérique	Démarche qui vise un usage avisé et modeste des technologies numériques dans l'objectif d'en réduire l'impact environnemental.

SYNTHÈSE DE LA STRATÉGIE FRANCE-QUÉBEC 2025-2030

pour la diversité des contenus culturels dans l'environnement numérique

I. MUTUALISATION ET DÉVELOPPEMENT DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES

Objectif	Mesure
I.1 Veille exercée par les acteurs publics sur les développements algorithmiques et les régulations des plateformes	<ul style="list-style-type: none"> Assurer une veille partagée, notamment sur les politiques de régulation et d'accès à l'information, et favoriser la diffusion des résultats
I.2 Développement des connaissances et des compétences numériques des acteurs culturels	<ul style="list-style-type: none"> Mettre à jour la formation en ligne (<i>MOOC</i>) en intégrant les nouveaux développements et enjeux de l'intelligence artificielle et de la sobriété numérique ainsi qu'en proposant de nouveaux contenus sous licences ouvertes et de formats variés pour favoriser la circulation des connaissances au sein de la francophonie
I.3 Sensibilisation du grand public et de la jeunesse aux enjeux de consommation culturelle	<ul style="list-style-type: none"> Créer et diffuser un guide pratique sur les processus qui influencent les comportements de consommation en ligne

II. DÉVELOPPEMENT D'INITIATIVES EN FAVEUR DE LA DÉCOUVRABILITÉ DES CONTENUS CULTURELS FRANCOPHONES

Objectif	Mesure
II.1 Identification des freins limitant la disponibilité en ligne des contenus culturels francophones	<ul style="list-style-type: none"> Analyser conjointement la situation des contenus qui souffrent d'une absence en ligne afin de mieux comprendre la réalité des secteurs culturels et les freins auxquels ils sont confrontés
II.2 Collaboration pour une standardisation des données francophones	<ul style="list-style-type: none"> Définir et adopter, en collaboration avec les acteurs de la francophonie, des standards de description des contenus culturels basés sur les besoins des secteurs afin de faciliter les échanges et la mutualisation des données
II.3 Valorisation de la création humaine dans le cadre de l'utilisation de l'intelligence artificielle	<ul style="list-style-type: none"> Recenser et communiquer des initiatives et solutions techniques permettant : a) la détection des contenus 100 % synthétiques, b) la labellisation des contenus de création, et c) la transmission des bonnes pratiques Amorcer des travaux exploratoires sur le statut des œuvres et des artistes dans le contexte de la démocratisation de l'IA par le biais de collaborations avec des chercheuses et chercheurs internationaux
II.4 Mutualisation et valorisation de projets liés à l'intelligence artificielle favorisant la découvrabilité	<ul style="list-style-type: none"> Repérer, mutualiser et valoriser les projets innovants utilisant l'IA en faveur de la découvrabilité, dans le cadre des appels de projets et des financements publics existants
II.5 Soutien aux initiatives des entreprises et organismes culturels	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place des dispositifs d'accompagnement sur mesure des entreprises culturelles (information et soutien)

III. MOBILISATION ÉLARGIE D'ACTEURS ET DE PARTENAIRES NATIONAUX ET INTERNATIONAUX

Objectif	Mesure
III.1 Multiplication des occasions de rencontres et d'échanges dans les événements professionnels	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place de façon pérenne des délégations et intégrer les questions de la découvrabilité dans des rendez-vous annuels (Rendez-vous France-Québec, Forum Entreprendre dans la culture)
III.2 Mobilisation des opérateurs ainsi que des organisations internationales et leurs membres	<ul style="list-style-type: none"> Faire valoir les travaux France-Québec sur la découvrabilité des contenus culturels francophones, notamment dans le cadre des travaux de la Convention de 2005 et lors de la 5^e Conférence des ministres de la Culture de la Francophonie Développer un plaidoyer global sur les enjeux de découvrabilité des contenus culturels. Ce plaidoyer pourrait ainsi être soumis à l'UNESCO et à l'OIF.

